

ANTENNES GSM : nous sommes en danger...

ASBL Comité de quartier du Laveu à Liège

Comité de quartier de Cointe

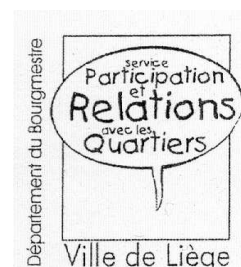
Clag (collectif liégeois antennes GSM)

Conférence-débat

Lieu : Le Cercle 45 rue des Wallons 4000 Liège

Date : le mercredi 28 mars 2007 à 20 h.

Entrée gratuite



Vous êtes cordialement invités à une conférence sur la problématique des antennes GSM. Notre quartier fait l'objet d'un acharnement de différentes sociétés. Une 6^e demande d'installation d'antennes GSM et UMTS a été introduite par un opérateur de téléphonie mobile. Que devons-nous faire ?
Autorités publiques présentes : Christine Defraigne (MR), Alain Leens (Ecolo), Michel Firket (Cdh) et le Bourgmestre Willy Demeyer (PS) (sous réserve).
Albert Luykx (médecin).

Orateur : Jean-Luc Guilmot (bio-ingénieur)

Jean-Luc Guilmot a créé le site 001.be.cx qui rassemble et rend accessible en français des centaines d'études scientifiques sur les champs électromagnétiques hyperfréquences et leurs effets sur la santé. Parmi celles-ci une trentaine d'études traitent directement des antennes relais.

A consulter : www.teslabel.be ou www.next-up.org ou www.001.be.cx ou www.criirem.org ou www.icems.eu

De nombreuses publications scientifiques démontrent depuis quelques années les effets négatifs du rayonnement électromagnétique sur la santé Humaine et en particulier les enfants.

1) Effets sur le fonctionnement du cerveau

En 1994 et en 1997, le Professeur-Médecin Salford (Lund, Suède) a mis en évidence la modification de la perméabilité de la barrière sang-cerveau (hémato-encéphalique) qui protège le cerveau contre les toxines et les substances chimiques nocives pouvant se trouver dans le sang.

En février 2002 le Professeur G. Hyland (Médecin de l'Université de Warwick en Angleterre) déclare que les modifications de l'activité électrique du cerveau provoquées par les radiations

des antennes-relais sur les utilisateurs de téléphones mobiles engendrent une diminution de la durée du sommeil paradoxal (profond). Neil Cherry (Médecin et Directeur de l'Unité de recherche de l'Université de Christchurch en Nouvelle-Zélande) en 2000 découvre également les troubles du sommeil, des vertiges, des pertes de mémoire, une diminution de la concentration et des maux de tête. L'Académie des Sciences de France et en 1999, la Société médicale du Canada constatent le même problème au niveau du sommeil. Koivisto et Krause C. constatent une diminution de la mémoire de travail. Le nombre de scientifiques constatant ce type de phénomène est élevé. Cela n'empêche pas les opérateurs de téléphonie mobile d'avoir le culot de nous dire que ces nombreuses constatations n'ont pas été confirmées. Une honte

2) Des études épidémiologiques confirment ces effets biologiques

En 2000, Chia S.E. montre une augmentation des maux de tête en fonction de la durée d'utilisation quotidienne d'un téléphone mobile. En 2003, Santini R. (Docteur en sciences à l'Institut National des sciences de Lyon) constate des troubles du sommeil, fatigue, dépression, perte de mémoire, vertiges, nausées, anorexie, chaleur sur l'oreille, manifestations cutanées (allergies, eczéma, psoriasis, ...), atteinte des organes des sens (vision, ouïe, odorat). L'augmentation des plaintes est en relation avec la durée et le nombre d'appels par jour. En 2001, même déclaration de Sandstrom M.

En 2003, Navarro E.A. constate des troubles de confort chez les personnes vivant dans le voisinage des antennes GSM. : insomnies, troubles du comportement, irritabilité, difficulté de concentration, pertes de mémoire, vertiges, mal être général, Tout ceci, à des intensités de champs extrêmement faibles, bien en dessous des normes actuelles.

Eger (étude portant sur 10 ans), Di Carlo A et Leszczynski D démontrent les mécanismes entraînant des cancers. En 2004, en Israël, Wolf constate sur un échantillon de 1222 personnes un risque de cancer multiplié par 4 sur les personnes habitant dans le voisinage d'antennes GSM.

En 2005, Oberfeld (Salzbourg) atteste qu'une antenne relais placée à 80 m provoque des changements des courants électriques du cerveau.

Urgent pour l'avenir.

- Nous ne sommes pas contre l'utilisation des GSM et forcément le placement d'antennes. Le Canton de Salzbourg en Autriche a choisi la limite recommandée par des scientifiques soit 0,614 V/m. Les antennes doivent être placées à une certaine distance (300 m pour le GSM utilisant une fréquence de 900 Mhz) des habitations et surtout des lieux sensibles. La norme ne devrait pas dépasser 0,6 V/m. Certains scientifiques préconisent 0,194 V/m.
- Il serait intéressant de mettre sur pied une charte constituant un accord entre les opérateurs de téléphonie mobile, la Ville de Liège, une commission de concertation et des représentants des consommateurs. La Ville de Paris a signé une charte avec des opérateurs.
- Nous pensons qu'il serait judicieux que la Ville de Liège se dote d'un document juridique appelé « ordonnance de police administrative ». Ce texte, s'il était voté comme à Visé et à Aubange par le Conseil communal de Liège donnerait la possibilité au Bourgmestre d'empêcher le placement d'antennes GSM à certains endroits.
- Nous demandons que les enquêtes publiques puissent se dérouler durant un mois et non plus 15 jours. Le Cwatup (Règlement Wallon) prévoit un minimum de 15 jours. Le délai d'enquête est actuellement beaucoup trop court.
- Les opérateurs de téléphonie mobile tentent de créer un nouveau besoin qui est l'utilisation du GSM de la 3^e génération (inter-agir avec un ordinateur, regarder la

télévision sur l'écran du GSM,). Cette technologie appelée UMTS plus puissante et dangereuse nécessite l'installation de 3000 antennes supplémentaires. Nous suggérons qu'un moratoire soit établi, le temps nécessaire pour prouver sa non dangerosité.....

- Actuellement, un courrier annonçant une enquête publique est adressé uniquement aux propriétaires de bâtiments et de logements habitant dans un rayon de 50 m par rapport au site dont il est projeté d'y installer des antennes GSM et UMTS. Nous souhaitons que cette information soit donnée aux propriétaires et aux locataires dans un rayon de 300m.

En conclusion : nous dirons que **le principe de précaution doit être correctement respecté** (principe établi dans le document « agenda 21 » de la déclaration de Rio en 1992). Les effets biologiques résultant d'une exposition à des rayonnements électromagnétiques de faibles intensité sont scientifiquement établis.

13 bons réflexes pour protéger notre santé et celle de nos enfants

-
1. Pas de téléphone mobile pour les moins de 12 ans. La croissance de leur organisme en développement les rend particulièrement vulnérables à tous les rayonnements électromagnétiques, ceux des mobiles inclus. Et plus l'exposition est précoce, plus les doses de rayonnement accumulées sont importantes. L'accès à un téléphone mobile doit être exceptionnel, en cas d'urgence par exemple.

 2. **Il est officiellement recommandé de ne jamais approcher un téléphone mobile en fonctionnement du ventre d'une femme enceinte** ou à moins de 20 cm de tout implant métallique, cardiaque ou autre, afin de limiter le risque d'interférence électromagnétique.

 3. Choisir un téléphone mobile dont la valeur de DAS est la plus basse possible, de préférence toujours inférieure à 0,7 W/kg.

 4. Ne pas porter son téléphone à hauteur ou contre son cœur, la hanche, près des parties génitales. Tenir l'antenne du téléphone le plus éloigné possible de soi. Même lors de l'envoi d'un SMS.

 5. Afin d'éloigner l'appareil de l'oreille, choisissez plutôt l'oreillette « filaire » à tout autre gadget sans fil.

 6. **limiter le nombre et la durée des appels.** Pas plus de 10 appels par jour ni plus de 2 à 3 minutes pour chacun. Respecter un temps moyen de 1 h 30 entre chaque appel.

 7. Ne téléphoner que dans des conditions de réception maximum : dès que votre écran affiche les « 4 barrettes » de réseau, pas moins. Pour chaque barre manquante, le rayonnement émis par le portable pour se connecter est multiplié par 2.

 8. Ne pas téléphoner en vous déplaçant, ni en train, ni en voiture, ni en bus, ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, ni en bateau, ni en patinette, ni en roller, etc...

9. Ne pas téléphoner en voiture, même à l'arrêt, ou dans tout autre infrastructure métallique. Un effet dit de « cage Faraday » emprisonne et répercute les ondes émises par le portable, le rayonnement subi est alors maximum au centre de « la cage ». Dans une voiture, cela se situe à la hauteur de votre tête.

10. Eloigner le mobile de soi à la verticale le temps de joindre son correspondant et tant que la première sonnerie n'a pas retenti. Souvent un bip ou un signal visuel indique que la connexion avec le numéro appelé a fonctionné.

11. Ne pas oublier : en public, les voisins subissent le rayonnement émis par le mobile. S'éloigner permet d'éviter leur exposition passive.

12. La nuit, ne jamais conserver un téléphone mobile allumé ou en recharge à moins de 50 cm de la tête. Il faut toujours l'éteindre pour limiter le rayonnement et celui de l'antenne relais avec laquelle il communique (riverains exposés 24 h/24.

13. Utilisez de préférence une ligne unifilaire fixe (ou poste fixe). Voilà un e façon de protéger votre santé.

Adresses de contact du comité de quartier du Laveu :

Président, Gabriel Discry 34 rue L. de Koninck 4000 Liège Tél 0476 32 61 33

Vice-Présidente, Geneviève Vanderstappen 13 rue Hézelon 4000 Liège Tél 04 253 02 94

Secrétaire, Yves Lamberty 9 rue Lambinon 4000 Liège Tél 04 252 14 68

Trésorier, Didier Hick 25 rue des Wallons 4000 Liège Tél 04 253 49 01

Responsables de :

la commission des fêtes, Manu Savini 144 rue Comhaire 4000 Liège Tél 0486 05 15 49

la commission mobilité, Stefan Wasser 1 rue Gustave Thiriart 4000 Liège Tél 04 254 12 00

la commission travaux/environnement, Théo Bruyère 165 rue du Laveu 4000 Liège T 04 252 65 23

la commission du journal, Gabriel Discry, Geneviève Vanderstappen et Théo Bruyère.

Comité de quartier de Cointe

Président, Monsieur Rodolphe De Battice 11 Bd Kleyer 4000 Liège tél 04 252 89 21

Clag (collectif liégeois antennes GSM)

Alain Leens, 23 rue Volière 4000 Liège Tél 04 223 52 11

Théo Bruyère, 165 rue du Laveu 4000 Liège Tél 04 252 65 23

Henri Van den Eynde, trésorier 42 rue Jean Etienne 4000 Liège

Demander la plaquette du Clag (document reprenant la procédure de demande d'installation d'Antennes GSM, exemple de pétition, problèmes de santé, 12 bons réflexes, ...)

Tél Alain Leens 04 223 52 11

Editeur responsable : Gabriel Discry 34 rue Laurent De Koninck 4000 Liège

Exempt du timbre fiscal – Ne pas jeter sur la voie publique.